

Santé au travail : passez à l'action !



+ **COVID-19**

Reportez-vous
à l'outil **Plan
d'actions
Covid-19**



**L'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Évolution de la réglementation, rythme de travail, problème de rentabilité, les difficultés que rencontrent les entreprises du commerce de gros non alimentaire sont réelles.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés. Pour chaque accident ou maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.

Et les chiffres ne sont pas bons, les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans le secteur du commerce de gros non alimentaire.

DANS VOTRE PROFESSION :

PLUS DE

1 million

DE **JOURNÉES PERDUES**
PAR AN

61%

DES ACCIDENTS DUS AUX
MANUTENTIONS MANUELLES

22%

DES ACCIDENTS DUS
AUX CHUTES

EN MOYENNE :

60

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

239

JOURS D'ARRÊT
PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



**DOULEURS AU DOS
ET AUX ARTICULATIONS**



**COLLISIONS DANS LES
ZONES DE CHARGEMENT**

PASSEZ À L'ACTION

↓ **Mettez à disposition des équipements réduisant l'activité manuelle avec assistance motrice et mise à hauteur réglable**

- Choisissez les équipements en adéquation avec les charges à manutentionner et les tâches à réaliser (transpalette électrique à haute levée de 70 à 80 cm, timon motorisé, rail de déplacement, préhenseur sacs, tables de préparation réglables, etc.).
- Concevez des sols (surface, pente) facilitant la mobilité des dispositifs roulants d'aide à la manutention.
- Impliquez les salariés dans le choix de ces équipements et formez-les à leur utilisation en sécurité.

↓ **Instaurez et communiquez un plan de circulation : zonage et balisage pour les piétons et les véhicules, avec une signalétique adéquate**

- Réalisez un protocole de chargement et déchargement avec les entreprises extérieures.
- Mettez en place des barrières et des plots autour du véhicule en cours de déchargement.
- Éclairez les zones de circulation et faites porter des vêtements à haute visibilité (bandes réfléchissantes).



CHUTES

↓ Gardez les sols en bon état, propres, secs et dégagés. Signalez les obstacles et dénivelés

- Supprimez l'accès en bord de quai par l'asservissement des portes de quai à la présence d'un camion, la mise en place d'un pont de liaison faisant office de garde-corps, de barrières, etc.
- Mettez en place un escalier avec rampe, une protection périphérique, des barrières écluses, etc., pour les mezzanines, les quais ou les plateformes.
- Mettez à disposition des moyens d'accès en hauteur sécurisés et adaptés à l'activité : plateformes sécurisées EMER (équipement pour la mise en rayon), nacelle élévatrice déplaçable à la main, etc.



BLESSURES, COUPURES

↓ Mettez à disposition des outils avec lame protégée et adaptés à l'usage (cutter à lame rétractable, coupe-film, coupe-feuillard, etc.)

- Maintenez ces outils en bon état, et remplacez-les dès que nécessaire.
- Prévoyez un espace spécifique et adapté pour le déballage des colis.
- Fournissez et faites porter des gants de protection adaptés.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

→ préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;

→ améliorez les performances de votre entreprise ;

→ réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

→ rendez le métier plus attractif ;

→ améliorez la qualité de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON

→ Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.

→ Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.



OUI

→ En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.

→ Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 www.inrs.fr/cgna

→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/commerce-gros-non-alimentaire



En partenariat avec :  **cgi** LES PROFESSIONNELLS DU NÉGOCE



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
www.inrs.fr



Assurance Maladie - Risques professionnels
www.ameli.fr/entreprise